

[illegible]

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	Par contre, il serait bien d'avoir un enseignant ou une enseignante par cycle. Nous pourrions intégrer également un éducateur ou une éducatrice supplémentaire. Nous aurions ainsi une représentativité plus juste des intervenants.es qui œuvrent directement auprès des élèves de l'école Laurier.
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	Oui, selon le temps alloué dans la tâche des enseignants. Nous devrions ajouter 2 à 3 rencontres du comité l'an prochain afin de mieux planifier les mesures de prévention.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☐ Oui ☒ Non	Nous avons accompli notre objectif principal en comité : analyser les rapports découlant du Questionnaire QSVE-BE de l'Université de Montréal et rédiger le nouveau Plan 2025-2026. Nous avons communiqué l'information aux membres du personnel durant les réunions. Les familles ont été informées via le site Web de l'école. Concernant les 3 autres mandats, ils devront être révisés en lien avec la réalité actuelle du milieu : favoriser la mise en œuvre des mesures de prévention inscrites au plan de lutte; mettre en place une démarche en lien avec l'amélioration du climat scolaire; et s'assurer que les actions sont arrimées avec le projet éducatif de l'établissement d'enseignement.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☒ Oui ☐ Non	Oui, selon le temps déterminé. Il est important de souligner que les professionnelles ainsi que les membres du service de garde échangent régulièrement avec la direction sur les mesures de prévention et le climat scolaire, des interventions sont réalisées sur le champ au besoin.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaire
- Aucune donnée spécifique n'a été consignée dans ÉVIO, car les situations de conflit ont été gérées par les intervenantes de l'école. Elles se sont assurées de désamorcer les tensions afin de conserver des relations saines entre les élèves. - Le portrait demeure toujours représentatif de la réalité actuelle.

- En 2026-2027, nous retournons à notre école d'origine, les élèves ne seront plus transportés par autobus scolaires. Nous verrons probablement une diminution des conflits qui survenaient lors des déplacements.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI , quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Augmenter la capacité des élèves à résoudre leurs conflits lors des moments moins structurés d'ici juin 2026.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Réalisée de façon ponctuelle, cette démarche est intégrée partiellement dans le milieu : <i>Utilisation systématique de la technique d'intervention sur-le-champ (ARASS) par tous les surveillants.</i>	☒ Oui ☐ Non	Enseigner de façon explicite cette technique au personnel du service de garde, aux enseignants et aux professionnels par tous les membres du Comité.
No. 2	Diminuer la violence verbale entre les élèves d'ici juin 2026.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Réduction des services complémentaires à l'école, manque de temps pour animer des ateliers à tous les groupes ainsi qu'au personnel. <i>Animation d'ateliers dans toutes les classes portant sur la communication positive, le développement des habiletés sociales, l'affirmation de soi et la résolution de conflit.</i>	☒ Oui ☐ Non	Revoir l'offre de service, faire appel à des organismes externes pour soutenir l'atteinte de cet objectif.
No. 3 (au besoin)		☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☐ Oui ☐ Non	

2. Mesures de prévention

Commentaires

- Les mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été partiellement déployées.
- Toutes les mesures sont adéquates. Il s'agit de les mettre en place progressivement.
- Développer une vision commune et respecter les mesures choisies par l'équipe-école.
- Le retour à Laurier mère favorisera le déploiement.

Les **mesures de préventions** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

3. Collaboration des parents

Commentaires

- Solliciter davantage les parents pour collaborer à la prévention de l'intimidation et de la violence à l'école en 26-27;
- Maintenir le lien positif entre l'école et les familles lors de situations d'intimidation ou de violence.
 1. L'école a communiqué promptement avec les parents des élèves impliqués. Tous les adultes ont réagi rapidement.
 2. L'école a impliqué les parents dans la réflexion des mesures de soutien et d'encadrement.
 3. Les situations se sont réglées dans la bienveillance.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
• Les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été partiellement déployées. • À faire : Dépôt du document synthèse et vulgarisé du plan de lutte sur le site internet de l'école, qui inclut les modalités pour effectuer un signalement ou une plainte auprès du Protecteur régional de l'élève.

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
• Les modalités prévues inscrites au plan de lutte ont été déployées. • Les modalités prévues au plan de lutte ont été suffisantes et efficaces.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
• Les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes. • Les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves instigateurs. • Les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves témoins.

Les **actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
• Les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes. • Les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves instigateurs. • Les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves témoins.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
• Les sanctions disciplinaires applicables lors de chacun des événements ont fait l'objet d'une analyse (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récidive de l'instigateur. • Les sanctions disciplinaires appliquées ont permis de diminuer ou d'éliminer les comportements inappropriés et de développer des comportements adéquats.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
• L'école a vérifié la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées. • L'école s'est assurée de vérifier que toutes les situations ont pris fin. • Dans le cas d'insatisfaction, les modalités existantes pour porter plainte ont été transmises.

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).